



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline ZABOROWSKI

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun
du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cuinchy

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

Monsieur Edouard GAYET

Directeur

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer

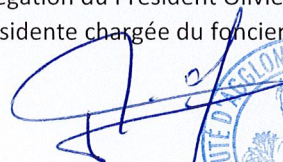
100 avenue Winston Churchill

CS 10007

62022 Arras Cedex

Béthune, le **04 SEP. 2023**

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme



Corinne LAVERISIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline ZABOROWSKI

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUI
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy

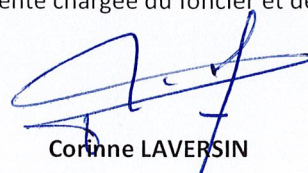
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun
du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cuinchy

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Monsieur Philippe HOURDAIN
Président
Chambre Régionale de Commerce et de
l'Industrie
299 Boulevard de Leeds
59031 Lille CEDEX

Béthune, le **04 SEP. 2023**

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme

Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun
du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cuinchy

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme

Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun
du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cuinty

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinty afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Monsieur Christian DURLIN

Président

Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais

56 Avenue Roger Salengro

BP 80039

62051 Saint Laurent CEDEX

Béthune, le **04 SEP. 2023**

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme

Corinne LAVERGIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun
du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cuinty

Monsieur le Vice-Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinty afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme

Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun
du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cuinchy

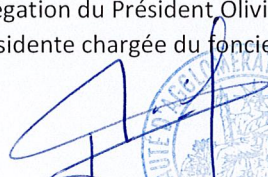
Madame la Conseillère Déléguée,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame la Conseillère Déléguée, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme


Corinne LAVERSIN



Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Monsieur Dominique DELECOURT

Maire

Hôtel de Ville

Place Arthur Lamendin

62149 Cuinchy

Béthune, le **04 SEP. 2023**

*Objet : Consultation – Modification de droit commun
du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cuinghy*

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales (articles L.5211-57) prévoit que votre conseil municipal émette un avis sur ce projet dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Monsieur Jean-Michel DUPONT

Maire

Hôtel de Ville

Place Emile Basly

62138 Douvrin

Béthune, le **04 SEP. 2023**

*Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUi
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy*

Monsieur le Maire,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que maire d'une des communes membres du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme

Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUi
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy

Monsieur le Maire,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que maire d'une des communes membres du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme

Corinne LAVERISIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUi
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy

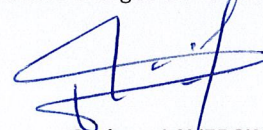
Monsieur le Maire,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que maire d'une des communes membres du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUi
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy

Monsieur le Maire,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que maire d'une des communes membres du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme

Corinne LAVERSin

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Monsieur Bruno TRACHE

Maire

Hôtel de Ville

Avenue de Paris

62980 Noyelles-les-vermelles

Béthune, le **04 SEP. 2023**

*Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUi
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy*

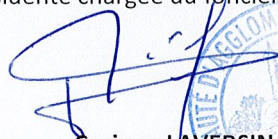
Monsieur le Maire,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que maire d'une des communes membres du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme


Corinne LAVERSIN



Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUi
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy

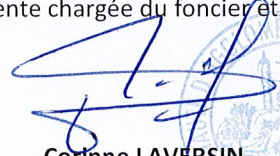
Monsieur le Maire,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que maire d'une des communes membres du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme


Corinne LAVERSIN



Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUi
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy

Monsieur le Maire,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que maire d'une des communes membres du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme

Corinne LAVERSIN



Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Monsieur Jean-François CASTEL

Maire

Hôtel de Ville

28 Place du Général de Gaulle

62138 Violaines

Béthune, le **04 SEP. 2023**

*Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUi
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy*

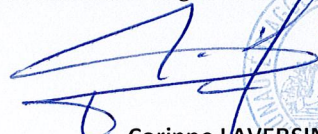
Monsieur le Maire,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que maire d'une des communes membres du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme


Corinne LAVERSIN



Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Monsieur Yves DUPONT

Maire

Hôtel de Ville

Place Emile Basly

62149 Annequin

Béthune, le **04 SEP. 2023**

*Objet : Consultation – Modification de droit commun
du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cuinchy*

Monsieur le Maire,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que maire d'une des communes membres du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Monsieur Jean-Michel LEGRAND

Maire

Hôtel de Ville

Place Jean Jaurès

62138 Auchy-les-mines

Béthune, le **04 SEP. 2023**

*Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUi
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy*

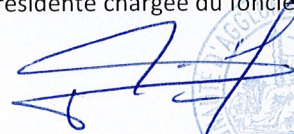
Monsieur le Maire,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que maire d'une des communes membres du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme


Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

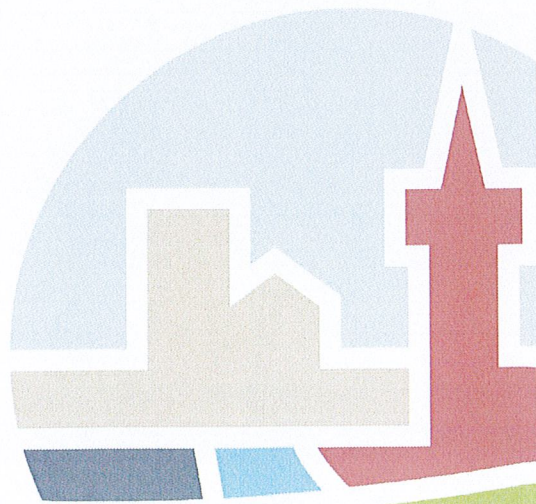
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUi
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy

Monsieur le Maire,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que maire d'une des communes membres du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme


Corinne LAVERSIN



Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Monsieur Philippe DRUMEZ

Maire

Hôtel de Ville

94 bis Boulevard Louis Lesage

62149 Cambrin

Béthune, le **04 SEP. 2023**

*Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUi
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy*

Monsieur le Maire,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que maire d'une des communes membres du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

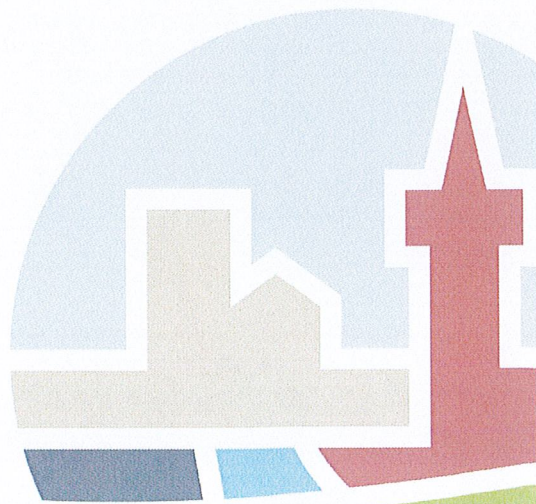
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM 2382

Affaire suivie par : Céline Zaborowski

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun du PLUi
du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy

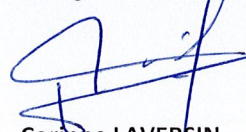
Monsieur le Président,

Afin de recueillir vos observations, conformément à l'article L.132-7 et suivants du code de l'urbanisme, en tant que président du SIVOM de l'Artois, j'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme



Corinne LAVERISIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

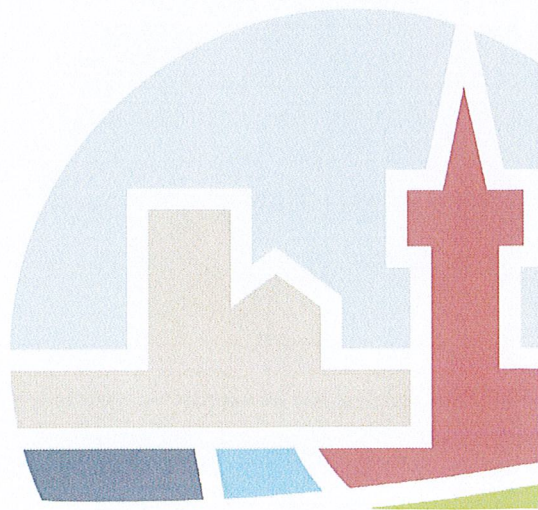
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



Reçu le 15 SEP. 2023

HAISNES, le 14 septembre 2023

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay
Artois Lys Romane
Hôtel Communautaire
100 avenue de Londres
C.S. 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Objet : Modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 04 septembre 2023 et vous fais part de mes remarques.

Dans le cadre du schéma de cohérence Porte Est du Territoire en mars 2022 fût présenté une étude « Porte d'entrée Est du Territoire ».

En page 6 du document, sur le plan présenté, le projet Green Dev est inscrit au titre des projets en cours dans la dynamique du secteur.

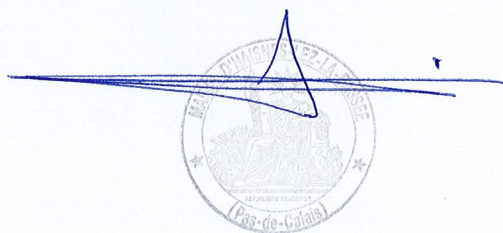
En page 9, le projet est également repris parmi les trois axes programmatiques : « Développer l'offre économique du parc de la Porte des Flandres » avec l'accueil d'activités à haute valeur ajoutée et définir les conditions d'intégration du projet Green Dev avec une dimension logistique.

Pour cela, une modification du PLUi était nécessaire. Elle n'a jamais été validée à ce jour.

Pour ces raisons, j'émet un avis défavorable à cette demande de modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Frédéric WALLET,
Maire,



Reçu le 26 SEP. 2023

Communauté d'agglomération de Béthune
Bruay Artois Lys Romane
Hôtel communautaire
100 avenue de Londres
CS 40548
62411 BETHUNE Cedex

Service : Service Aménagement territorial
Nos références : CD / TAJ / IM / HS/ 2023 -545
Dossier suivi par : Hélène STAELEN,
helene.staelen@npdc.chambagri.fr, 06 79 34 82 43
Vos références :
Objet : Consultation, Modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois, commune de Cuinchy

Saint-Laurent-Blangy, jeudi 21 septembre 2023

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Monsieur le Président,

Vous nous avez adressé la note de présentation relative à la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy afin de recueillir nos observations. Nous vous en remercions.

Nous notons que le projet porte sur l'implantation d'une déchetterie sur le site d'une casse-auto dont la cessation d'activité est prévue prochainement.

A l'examen du dossier, nous constatons qu'une étude de sites a été réalisée pour ce projet d'implantation, en s'orientant vers d'anciennes friches pour limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Notre Etablissement tient à souligner la recherche de réutilisation de friche et n'a pas de remarque d'ordre agricole à mentionner.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Christian DURLIN



Siège social

299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Urbanisme et Aménagement
Unité Foncier, aménagement et expertise juridique
Pôle foncier, économie et égalités des territoires
Affaire suivie par : Christophe Lefint
Tél : 03 21 22 98 74
Mél : christophe.lefint@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le **06 OCT. 2023**

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS DU PAS-DE-CALAIS

**Analyse de la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cuinchy**

avis simple de la CDPENAF

**La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
du Pas-de-Calais (CDPENAF)**

aux termes du procès-verbal et de sa délibération en date du 28 septembre 2023 sous la présidence de
Monsieur Luc FERET, Directeur Départemental adjoint des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,
Monsieur le Préfet étant empêché ;

- vu le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 112-1-1 et D 112-1-11 ;
- vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 151-13 ;
- vu la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche et
notamment l'article 51 ;
- vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R133-1 à
R.133-15 ;
- vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et
à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
- vu le décret n°2015-644 du 09 juin 2015 relatif aux Commissions Départementales et
interdépartementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en métropole ;
- vu l'arrêté préfectoral du 17 août 2015 portant création et composition de la Commission
Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Pas-de-Calais ;
- vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet hors classe, en
qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022 ;

- vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 26 mai 2021 nommant Monsieur Édouard GAYET, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, à compter du 15 juin 2021 ;
- vu l'arrêté préfectoral n° 2022-60-90 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Monsieur Édouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;
- vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 09 août 2021 nommant Monsieur Luc FERET, Ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, Directeur Départemental adjoint des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, à compter du 06 septembre 2021 ;
- vu la décision de subdélégation du 11 août 2022 accordée à Monsieur Luc FERET, Directeur Départemental adjoint des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais ;
- vu la demande enregistrée le 05 septembre 2023 à la DDTM ;

Le quorum étant atteint, la commission s'est réunie valablement ;

Après avoir étudié la présentation en séance de la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy, réalisée par la DDTM, et après avoir échangé, les membres de la commission ont délibéré,

- Considérant que l'article 51 de la loi du 27 juillet 2010 a pour objet la préservation des terres agricoles,
- Considérant que la modification concerne l'implantation d'une déchetterie sur le territoire de la commune de Cuinchy,
- Considérant que compétente en matière de collecte et de traitement des déchets, la CABBALR) souhaite assurer un maillage équilibré en matière de déchetteries
- Considérant qu'aujourd'hui, son territoire est inégalement équipé, comme la partie Est du territoire qui est déficitaire,
- Considérant que le projet n'est pas consommateur d'espaces agricoles,
- Considérant que le projet participe au recyclage foncier,
- Considérant que le projet n'a pas d'impact sur l'agriculture et la biodiversité,
- Considérant que la modification concerne l'évolution du règlement écrit (STECAL Nd, Ne, Nrf),
- Considérant que le projet porte sur la création de STECAL,
- Considérant que la CDPENAF ne se prononce que sur les STECAL,

La CDPENAF décide

d'émettre un avis favorable aux STECAL proposés sous réserves de :

- Indiquer que les constructions sont autorisées dans les STECAL à la date d'approbation de cette procédure de modification, pour réduire les possibilités de construire,
- Réduire à 30 % la densité des constructions autorisées pour les terrains inférieurs ou égale à 500 m² pour le secteur Nre.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Édouard GAYET



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Direction Urbanisme et Mobilités

Nœux-les-Mines, le 23 OCT. 2023

Modification du PLUi du SIVOM de l'Artois – Commune de Cuinchy

Demandeur : **Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

Date de la consultation PPA : 04/09/2023

Dossier suivi par : Sébastien FOUGNIE, Directeur,

Isabelle DILLY, Assistante.

Avis sur la modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois – Commune de Cuinchy au regard du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a engagé une procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy par arrêté du Président en date du 19 juin 2023.

L'agglomération souhaite implanter une déchetterie dans le secteur Est de son territoire qui en est actuellement dépourvu. Elle permettra ainsi d'améliorer le niveau de service et d'équipement du territoire.

La procédure consiste en la modification du zonage de plusieurs parcelles, situées le long de la RD 941 sur la commune de Cuinchy et actuellement classées en zone Nr (zone de protection des espaces naturels ruraux). Les parcelles destinées à l'implantation de la nouvelle déchetterie seront classées en zone Nd permettant son installation et les autres parcelles, en sous-secteur Nrf et Nre, afin de permettre respectivement le dépôt de ferrailles et l'extension des activités économiques existantes et ainsi de corriger l'erreur matérielle que constitue le zonage actuel.

Le projet respecte les orientations d'aménagement et de développement durables du SCoT de l'Artois en vigueur, notamment « Définir une politique d'équipements et de services structurants, répondant aux besoins de la population » et « garantir un cadre de vie de qualité par l'optimisation de la gestion des déchets ».

Le site du projet n'est pas identifié au titre de la Trame Verte et Bleue du SCoT et n'est donc pas concerné par un périmètre de protection.

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





.../...

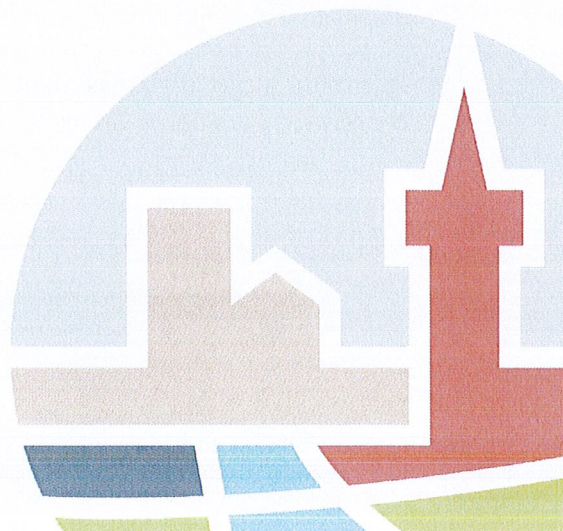
De plus, le projet permettra la réutilisation d'une surface d'activité économique vouée, au regard du projet de l'entreprise de casse-auto de réduire son activité, à devenir, dans un avenir proche, une friche.

Au regard de ces éléments, il est émis un avis **FAVORABLE** au projet de modification du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Par délégation du Président,
Le Vice-Président en charge du Schéma de
Cohérence Territoriale,



Maurice LECONTE



Reçu le 23 NOV. 2023

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**Direction du développement, de l'aménagement et de
l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Jodie DUBOISGestionnaire de dossiers du service développement
territorialdubois.jodie@pasdecals.fr - 03 21 21 91 58Monsieur Olivier GACQUERRE
Président de la Communauté
d'Agglomération de Béthune – Bruay,
Artois Lys Romane
100 avenue de Londres
CS 40548
62411 BETHUNE Cedex*Vos réf : votre courrier du 4 septembre 2023**Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/JD**Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du SIVOM de l'Artois – Modification de droit commun*

Monsieur le Président,

Par courrier susvisé, vous avez adressé au Département, pour avis, les documents concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

La procédure vise à intégrer la création d'une nouvelle déchetterie.

Le Département devra être sollicité en amont de tout projet de modification d'accès sur les routes départementales, particulièrement sur la RD 941.

Le Département reste à votre disposition pour tout projet d'aménagements cyclables, de covoiturage et de protection de la biodiversité sur lesquels vous souhaiteriez échanger.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras,
Le 15 novembre 2023
Pour le Président du Conseil
départemental,Signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSSER
DGA Directeur du pôle aménagement et
développement territorial



COMMUNE DE CUINCHY

CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Reçu le 18 DEC. 2023

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

DEPARTEMENT
PAS DE CALAISARRONDISSEMENT
BETHUNECANTON
DOUVRIIN

SEANCE

30 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois
le 30 novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr DELECOURT Dominique en suite de convocation en date du 23 novembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice
Dont pouvoir :Madame Virginie ROUZE à Monsieur Guillaume SNAET
Madame Gaëlle LEDOUX à Madame Delphine FALIGANT
Monsieur Claude CARPENTIER à Madame Roseline RENSY
Monsieur Maxime GALLET à Monsieur Jean-Marc DELSERT

Cindy HABOURDIN est élue Secrétaire de séance

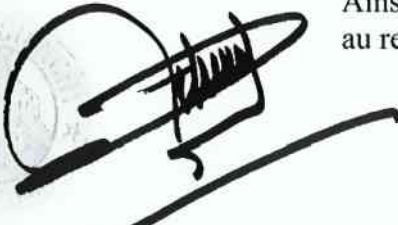
OBJET :**Modification de droit
commun du PLUi du
SIVOM de l'Artois
sur la commune de
CUINCHY**

La séance ouverte, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois pour la commune de CUINCHY. Il rappelle que ce projet de modification est lié au projet de création d'une déchetterie sur une partie de l'ancienne casse auto.

Cette modification sera soumise à enquête publique.
Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de CUINCHY.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 06/12/2023
et publication le 08/12/2023
L.E. MAIRE,




Dominique DELECOURT

REÇU LE 06 DEC. 2023



Pour copie conforme,

Le Maire,



Dominique DELECOURT

Reçu le **15 SEP. 2023**

HAISNES, le 14 septembre 2023

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay
Artois Lys Romane
Hôtel Communautaire
100 avenue de Londres
C.S. 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Objet : Modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 04 septembre 2023 et vous fais part de mes remarques.

Dans la cadre du schéma de cohérence Porte Est du Territoire en mars 2022 fût présenté une étude « Porte d'entrée Est du Territoire ».

En page 6 du document, sur le plan présenté, le projet Green Dev est inscrit au titre des projets en cours dans la dynamique du secteur.

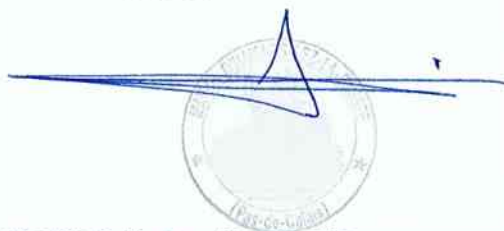
En page 9, le projet est également repris parmi les trois axes programmatiques : « Développer l'offre économique du parc de la Porte des Flandres » avec l'accueil d'activités à haute valeur ajoutée et définir les conditions d'intégration du projet Green Dev avec une dimension logistique.

Pour cela, une modification du PLUi était nécessaire. Elle n'a jamais été validée à ce jour.

Pour ces raisons, j'émet un avis défavorable à cette demande de modification de droit commun du PLUi du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Frédéric WALLET,
Maire,





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Le Président

Réf. : DIUM 2383

Affaire suivie par : Céline ZABOROWSKI

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Monsieur Jean-Claude LEROY
Président de Département
Département du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras CEDEX 9

Béthune, le **04 SEP. 2023**

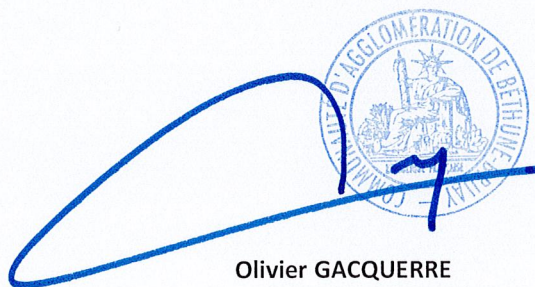
Objet : Consultation – Modification de droit commun
du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cuinchy

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun
du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy afin de recueillir vos observations,
conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de
modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes
sincères salutations.



Olivier GACQUERRE

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Le Président

Réf. : DIUM 2383

Affaire suivie par : Céline ZABOROWSKI

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun
du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cuinchy

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun
du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy afin de recueillir vos observations,
conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de
modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sincères
salutations.



Olivier GACQUERRE

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Le Président

Réf. : DIUM 2383

Affaire suivie par : Céline ZABOROWSKI

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun
du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cunchy

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun
du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cunchy afin de recueillir vos observations,
conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de
modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en l'expression de mes
sincères salutations.

Monsieur Eddie BOUTTERA

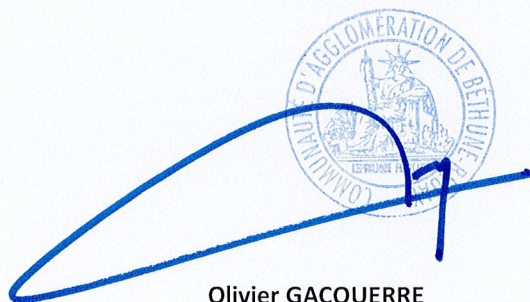
Sous-Préfet

Sous-Préfecture de Béthune

181 rue Gambetta

62407 Béthune CEDEX

Béthune, le **04 SEP. 2023**



Olivier GACQUERRE

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Le Président

Réf. : DIUM 2383

Affaire suivie par : Céline ZABOROWSKI

Direction de l'Urbanisme, Service Planification

03.21.54.78.00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Consultation – Modification de droit commun
du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de
Cuinchy

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification de droit commun
du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy afin de recueillir vos observations,
conformément aux articles L132-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de
modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes
sincères salutations.

Monsieur Xavier BERTRAND

Président de Région

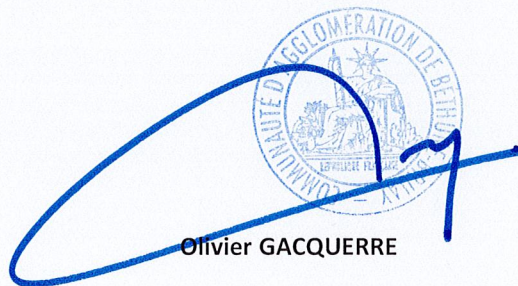
Région Hauts-de-France

Hôtel de Région

151 Avenue du Président Hoover

59555 Lille CEDEX

Béthune, le **04 SEP. 2023**



Olivier GACQUERRE

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

La Vice-Présidente

Réf. : DIUM n°2391

Affaire suivie par Mme Céline ZABOROWSKI,

Direction Urbanisme et Mobilités,

03 21 54 78 00, celine.zaborowski@bethunebruay.fr

Objet : Modification du PLUI du SIVOM de l'Artois sur
la commune de Cuinchy – Demande avis

**Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer**

CDPENAF du Pas-de-Calais

Service Urbanisme et aménagement

100 Avenue Winston Churchill

62022 Arras

Béthune, le **04 SEP. 2023**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la modification du PLUI du SIVOM de l'Artois sur la commune de Cuinchy, nous sollicitons l'avis de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) sur cette procédure. Elle porte notamment sur la modification d'un sous-secteur du zonage naturel (passage de Nr à Nd).

Vous trouverez ci-joint la notice explicative relative à cette procédure accompagnée de ses annexes.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président Olivier GACQUERRE,
La Vice-Présidente chargée du foncier et de l'urbanisme


Corinne LAVERGIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr

